

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2023

RENFORCER L'ORDONNANCE DE PROTECTION - (N° 661)

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par
Mme Regol, M. Iordanoff et M. Lucas

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Retiré avant publication.